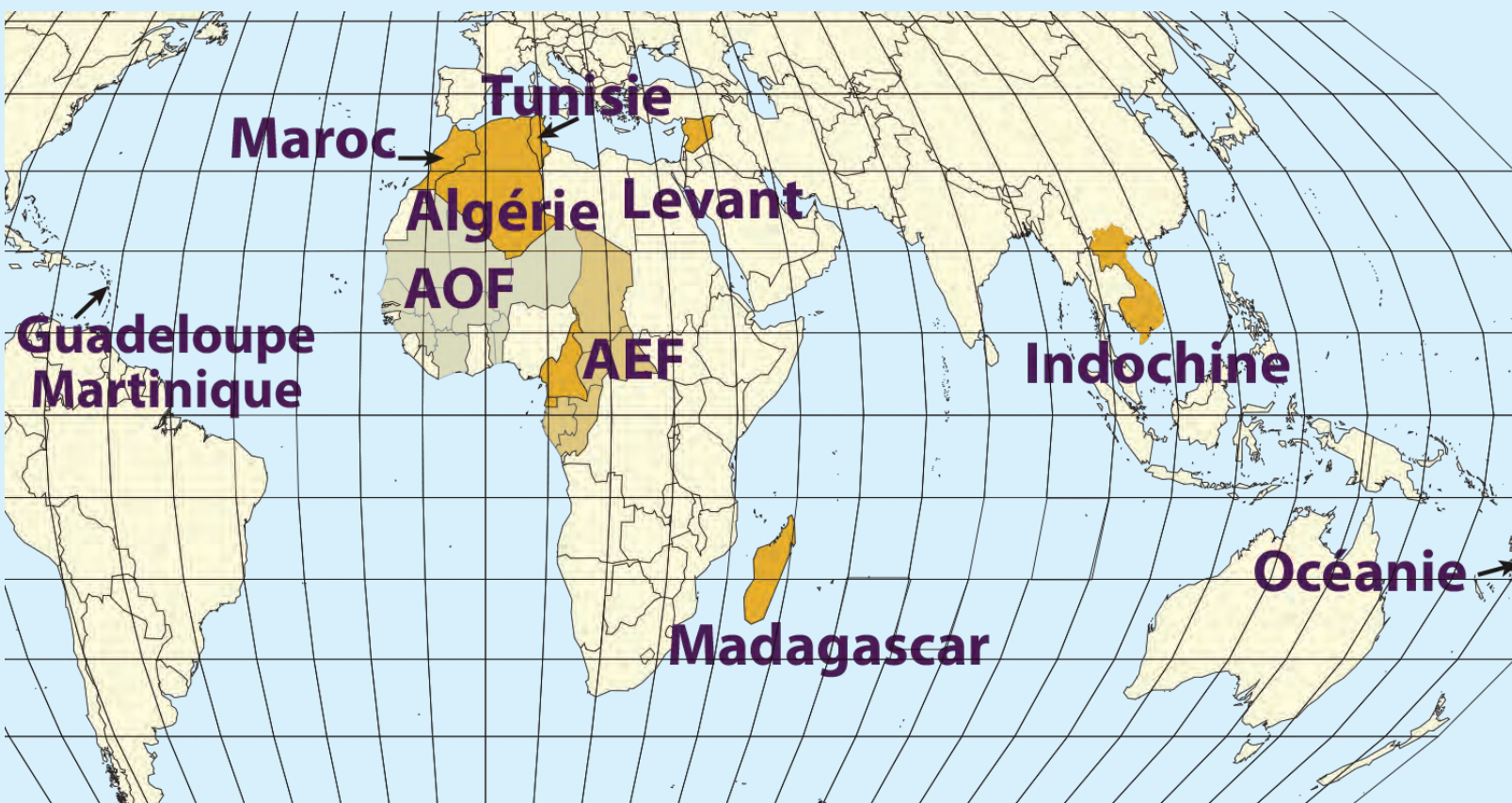


LES COLONIES et PROTECTORATS AU 1^{ER} SEPTEMBRE 1939





Gurs. Famille séparée par les barbelés Kurt Löw et Karl Bodek.
Fonds Wauquier-Dusart

1^{re} Partie

LES COLONIES ET
PROTECTORATS

UNE VISION
PAR ENTITÉ



Les Colonies et Protectorats français sous mandat Généralités



Construction du remblai de la ligne du chemin de fer Méditerranée-Niger entre Colomb-Béchar et Bou Arfa L'illustration 10 mai 1941

LE CONTEXTE

Rappel des faits historiques après l'Armistice

Après l'Appel du 18 juin 1940 du Général de Gaulle, le mouvement de résistance appelé «*la France Libre*» est créé. Le 10 juillet 1940, l'Assemblée Nationale vote des pleins pouvoirs au Maréchal Pétain et le lendemain, le Général de Gaulle forme le gouvernement de défense de l'Empire et crée les forces armées de la France Libre. L'Afrique Française occupe alors une place stratégique.

L'Afrique du Nord avec l'Algérie, le Maroc et la Tunisie sous protectorat de la France, et l'Afrique Occidentale Française restent fidèles au régime de Vichy alors que l'Afrique Equatoriale Française se rallie progressivement à «*la France*

Libre». Le Tchad, avec son gouverneur Félix Eboué s'y rallie le 26 août. Le même jour, l'expédition militaire du Général Leclerc prend le contrôle de Douala et obtient, le 27 août, le rattachement du Cameroun Français. Le Congo Français se rallie le 28 avec le Colonel de Larminat puis l'Oubangui-Chari (actuelle République Centrafricaine). Le 29 août 1940, le gouvernement de l'Afrique Française Libre est créé. Le Général de Gaulle arrive à Douala le 8 octobre 1940.

Le Gabon, resté fidèle au régime de Vichy, se rallie à la France Libre, après l'offensive du Général Leclerc du 9 au 11 novembre 1940. Désormais toute l'Afrique Equatoriale Française et le Cameroun sont ralliés à la France Libre et forment l'Afrique Française Libre. Un Haut-commissariat est créé le 12 novembre avec comme capitale Brazzaville. De Gaulle, chef de la France Libre, exerce sur ce vaste territoire des fonctions régaliennes.

Le Gouverneur Général de l'Afrique Occidentale Française, Pierre Boisson, resté fidèle au régime de Vichy, avait fait échouer la tentative de débarquement des troupes alliées du 23 au 25 septembre 1940, connu sous le nom de bataille de Dakar.

A la fin de 1942, Pierre Boisson se rallie à l'Amiral Darlan, qui a pris les rênes du pouvoir à Alger après le débarquement allié du 8 novembre 1942 en Afrique Française du Nord, en Algérie et au Maroc. Après la mort de Darlan, Boisson demeure dans le camp du Général Giraud.

Après la fusion des forces giraudistes et gaullistes au sein du Comité Français de Libération Nationale, l'Afrique Occidentale française se rallie au Général de Gaulle.

Le 3 novembre 1943, la capitale de l'Afrique Française Libre et de la France devient Alger.

Tous ces événements vont bouleverser les politiques d'internement des civils selon les régimes qui exerceront les responsabilités de la conduite des Colonies.

Avant l'Armistice

Les Centres de Rassemblement des Etrangers pour les Allemands (CRE)

Dès septembre 1939, comme en métropole, les ressortissants de l'Empire Allemand sont concentrés dans des Centres de Rassemblement des Etrangers dans les Colonies Françaises ou pays sous protectorat français. Nous en avons identifié douze : l'Algérie, le Maroc, la Tunisie, l'Afrique Occidentale Française, l'Afrique Equatoriale Française, le Cameroun, le Levant, la Martinique, la Guadeloupe, l'Indochine, Madagascar et l'Océanie. Les autres territoires n'ont visiblement pas rassemblé de ressortissants de l'Empire Allemand. Il s'agit de St-Pierre-et-Miquelon, la Guyane, la Réunion, la Nouvelle-Calédonie et Djibouti. L'Inde Française n'a jamais donné d'informations. (1)

Les hommes sont convoqués en septembre 1939. Ceux qui avaient été libérés sont de nouveau rassemblés en mai 1940 ainsi que les femmes. Beaucoup de ces internés sont des Allemands de passage dans les colonies, une partie provenant

d'équipages allemands de navires marchands qui ont été arrêtés lors d'escales dans les ports à la déclaration de guerre. L'Algérie est la seule exception avec un nombre important d'Allemands travaillant sur place.

Parallèlement aux convocations, en septembre 1939, les sièges des associations nazies et les sociétés allemandes douteuses sont perquisitionnés et souvent, le domicile de particuliers est aussi mis sous scellés. (2)

Dans les colonies autres que l'Algérie, le Maroc et la Tunisie, les effectifs d'internés ressortissants de l'Empire Allemand sont faibles et les informations sont peu nombreuses. Par la note n° 211 du 12 juillet 1940, la commission allemande de Wiesbaden demande le retour des Allemands internés dans les Colonies Françaises. C'est la conséquence de l'article n°19 alinéa 2 de la convention d'Armistice que la France a signée. Un échange de correspondances va nous permettre d'identifier certains camps. (3)

Une note du 16 juillet 1940 nous indique un premier recensement des lieux d'internement et des effectifs d'internés allemands.

(1) Le 7 août 1940, une note précise le nombre d'internés et de volontaires pour partir en Allemagne à la date du 21 juillet 1940.

(3) Enfin une note de Vichy du Ministère des Colonies du 26 juillet permet d'affiner les nombres et lieux d'internement. (4)

Le nombre de ressortissants de l'Empire Allemand qui ont été internés dans les colonies est de 1 066 pour 50 CRE. On peut penser que la réalité est d'environ 1 500 personnes en juillet 1940 car nous n'avons pas les effectifs de certains Centres de Rassemblement des Etrangers. (Voir liste détaillée page suivante)

Les ressortissants de l'Axe, c'est-à-dire les Allemands, les Italiens (et les Japonais) sont à nouveau convoqués, en Algérie, le 3 décembre 1942 et au Maroc, après le débarquement des Alliés en Afrique du Nord le 8 novembre 1942. La Tunisie est occupée par les Armées Allemandes et Italiennes qui se battent pour garder ce territoire jusqu'en mai 1943, date de leur capitulation. A partir de juin 1943 jusque début 1944, les ressortissants de l'Axe de Tunisie sont, à leur tour, internés.



Arrivée du Général de Gaulle à Douala au Cameroun le 8 octobre 1940

Légendes Archivistiques

1 - SHD 1P7

2 - Archives Outre-mer 92-1F189

3 - AN 19940502-14

4 - Archives diplomatiques 1TU-1-V-2590



Liste des CRE dans les colonies et territoires d'Outre-mer

Algérie 16 CRE	
Département Alger	Département Constantine
- Alger	- Constantine
- Boghar : Point de Destination	- Guelma
- Benchicao : Allemandes mai 40	- Bône
Point de Destination d'Algérie	- Biskra
Département Oran	- Philippeville
- Oran	- Sétif
- Château-Neuf	- Djidjelli
- Sidi Bel Abbès	- Biskra : Point de Destination
- Mascara	
- Bedeau : Point de Destination	
Maroc 12 CRE	
Allemands	1940
- Casablanca	Allemandes septembre 1939
- Rabat	: prisons civiles
- Marrakech	- Casablanca
- Berguent	- Marrakech
- Irhirhi	- Meknès
- Port-Lyautey : Point de Destination	- Oujda
- Lazaret d'Aïn Chock juin	- Rabat
Tunisie 2 CRE	
- Le Kef	
- Sousse	
Afrique Occidentale Française 4 CRE	
Sénégal	
- Sebikotane	
- Podor	
Soudan Français (Mali)	
- Médine	
Togo	
- Kamina	
Afrique Equatoriale Française 9 CRE	
Gabon	
- Libreville	
Moyen-Congo	
- Brazzaville	
Tchad	
- Fort-Archambault	
Cameroun	
- Batschenga par Yaoundé	
- Akométan	
- Ndoungue	
- Akok	
- Nkolavolo	
- Nanga-Eboko	
Martinique : 1 CRE	
- pas de nom	
Guadeloupe 1 CRE	
- Fort Napoléon	
Levant 1 CRE	
- Mieh-Mieh près de Saïda	
Cochinchine 2 CRE	
- Cay May	
- Tay Ninh	
Madagascar 1 CRE	
- Moramanga	
Océanie 1 CRE	
- Fort Taravae	

Les Centres de Rassemblement des Etrangers allemands

En septembre 1940, nous n'avons constaté l'ouverture que d'un CRE pour les ressortissants allemands en Algérie.

Les Centres de Rassemblement des Etrangers italiens

En juin 1940, les CRE pour les Italiens suspects sont ouverts dans les Colonies. En juillet 1940, l'effectif total identifié est de 3 571 Italiens pour au moins 36 Centres de Rassemblement des Etrangers. Pour le Maroc et la Tunisie, ces derniers ont été envoyés en Algérie et nous n'avons pas de chiffres pour le Maroc. Ceux pour l'Algérie sont très partiels. **L'effectif réel doit approcher au moins les 5 000 internés suspects et 13 000 non suspects, ces derniers issus de Tunisie.**

Contrairement aux pratiques de la Métropole, les Italiens de Tunisie ont été rassemblés sans commission de criblage sur les lieux de convocation et tous ont été internés. Le nombre très important de 16 000 Italiens suspects et non suspects internés en Tunisie, est indiqué dans le rapport du Général commandant les troupes de Tunisie. (4)

Voici la liste des CRE identifiés pour les Italiens :

Algérie : 13 CRE	
Département Alger	- Mascara
- Alger	- Tlemcen
- Orléansville	- Bedeau
- Boghar : Point de Destination	- Le Kreider : Point de Destination
Département Oran	Département Constantine
- Oran	- Constantine
- Mostaganem	- Biskra
- Tiaret	
- Sidi Bel Abbès	
Maroc 7 CRE	
- Casablanca	- Fès
- Médiouna	- Taza
- El Hajeb	- Oujda
- Marrakech	
Tunisie 6 CRE	
- Le Kef	- Mateur
- Kasserine	- Servière
- Sbeïtla	- Zarouane
Levant 3 CRE	
- Dreikiche	
- Nebck	
- Idlib	
Sept pays ou territoires de l'Outre-mer ont interné des Italiens sans préciser le lieu mais ont indiqué des effectifs d'internés.	
Indochine	
Afrique Occidentale Française	
Djibouti	
Madagascar	
Réunion	
Guyane	
Guadeloupe	



Vue de Bou Denib (Archive Durel)

Les Centres de Séjour Surveillés (CSS)

Comme en métropole, à la mi-1940, 8 Centres de Séjour Surveillés pour les Étrangers, les Français et les Indigènes sont ouverts en Algérie, Maroc et Tunisie et certainement dans les autres colonies.

Après l'Armistice, en dehors des CSS déjà ouverts en Algérie, Maroc et Tunisie, sont créés par le régime de Vichy, dès novembre 1940 et début 1941, des CSS en Afrique Occidentale Française, au Soudan Français (Mali actuel) et en Cochinchine en 1942. En Afrique Équatoriale Française au Moyen-Congo, au Cameroun qui se rallie à la France Libre, les CSS sont destinés aux pétainistes.

Après le débarquement des Alliés en Algérie et au Maroc

Les ressortissants de l'Axe sont de nouveau internés, cette fois, dans des CSS ainsi que des Français et Indigènes favorables au régime de Pétain. Nous en avons trouvé de nombreux en Algérie, Maroc et Tunisie et dans quelques autres Colonies Françaises. Les étrangers sont dans des camps séparés des Français et Indigènes.

64 CSS ont été identifiés aux Colonies et départements de l'Outre-mer.

Voici la liste des CSS

Algérie : 20 CSS

1^{er} semestre 1940

Français et Indigènes

- Djenien Bou Rezg : Dangereux pour la Défense Nationale
- Djebel Felten : Dangereux pour la Sécurité Publique
- Méchéria : Appelés rayés de l'affectation spéciale

Etrangers

- Boghar

2^e semestre 1940

Français et Indigènes

- El Aricha : Dangereux pour la Sécurité Publique
- Méchéria : Dangereux pour la Sécurité Publique

1941-1942

Français de métropole

- Bossuet après avoir été à Djelfa 1 mois pour la plupart

Etrangers de métropole et d'Algérie

- Djelfa : Dangereux pour la Défense Nationale
- Lagouhat : Dangereux pour la Défense Nationale
- Kadima : Polonais
- Géryville et Khenchela : ex-légionnaires
- Aumale : Britanniques
- Carnot à Alger : Britanniques et Espagnols
- Fouka-Marine : Espagnols

A partir de décembre 1942 :

Français et Indigènes fidèles à Vichy

- El Aricha : fidèles à Vichy
- Bossuet : fidèles à Vichy
- Corneille : Dangereux pour la Sécurité Publique

Ressortissants de l'Axe

- Méchéria : ressortissants de l'Axe et à Bordj Bou Arreridj pour les Italiens de Tunisie
- Berrouaghia : tous les étrangers dangereux
- Akbou : femmes étrangères et françaises

Maroc : 14 CSS

1^{er} semestre 1940 : Français

- Agdz : appelés rayés de l'affectation spéciale
- El Ayachi : puis Oran en Algérie
- Missour : **Etrangers et Indigènes**

2^e semestre 1940 : Français

- Bou Anane puis Bou Denib : Dangereux pour la Défense Nationale et la Sécurité Publique
- El Ayachi : femmes étrangères et françaises

A partir de janvier 1943 : Français-Indigènes fidèles à Vichy

- Missour : Indésirables français

A partir de décembre 1942 : ressortissants de l'Axe

- Médiouna : ressortissants de l'Axe italiens
- Erfoud : ressortissants de l'Axe
- la Cartoucherie de Marrakech : ressortissants de l'Axe italiens
- Fort Hervé à Rabat : ressortissants de l'Axe
- El Hajeb : ressortissants de l'Axe

Divers petits CSS pour étrangers dangereux

- Safi : Espagnols
- Casablanca

Tunisie: 10 CSS

1940 à 1942 : Français, Indigènes et étrangers

- Le Kef : Dangereux pour la Défense Nationale et la Sécurité Publique

En 1941 Indigènes

- Gafsa
- El Guettar : politiques et Destouriens

Après la libération de la Tunisie par les Alliés en mai 1943

- Saouaf : ressortissants de l'Axe italiens
- Gafsa : ressortissants de l'Axe italiens
- Mareth : ressortissants de l'Axe italiens
- El Guettar : Musulmans
- Souk el Djemaa : Français
- Tataouine : Musulmans
- Souk el Djema : Français

Afrique Occidentale Française : 2 CSS

Togo

- Koulikoro : Français indésirables 1942
- Akbou : femmes étrangères et françaises 1942

Afrique Equatoriale Française: 13 CSS

Moyen-Congo

- Mindouli : Français 2^e semestre 1940
- Fort-Rousset : Français 1941
- Djambala : Français et Indigènes 1942-1944
- Mouila : 1940-1942
- Mouyondzi : 1940-1942

Oubangui-Chari

- Bouar : 1941-1942

Cameroun :

- Batschenga par Yaoundé : 1941-1942
- Mokolo : 1941
- Akonolinga
- Ayos
- Batouri
- Edea 1945
- Bafia : femmes françaises et italiennes 1942-1943

Cochinchine : 4 CSS

- Long Xuyen 1942
- Mytho : 1943-1944
- Hanoï
- Saïgon

Océanie : 1CSS

- Tahiti : 1945

La correspondance et le contrôle postal

Le 9 août 1941, le Général Weygand, délégué Général du Gouvernement Français en Afrique Française envoie une instruction sur le contrôle postal dans les Centres de Séjour Surveillé, au Gouverneur Général de l'Algérie, au Résident Général au Maroc et à celui de Tunisie. Pour faire suite à l'instruction n°1069 P du ministère de l'Intérieur, le 19 décembre 1940, la correspondance des internés civils doit être lue à l'arrivée et au départ ; 2 lettres par semaines étant autorisées au départ.

Il est précisé que tout le courrier des Centres de Séjour Surveillé n'est plus vu par les commissions de contrôle postal. Pour cela il est demandé d'appliquer sur l'enveloppe un cachet : « *Camp de... Censuré* » et un modèle est déposé dans les commissions de contrôle du Territoire. (4) Le chef du Centre de Séjour Surveillé de Missour confirme avoir commandé, le 29 septembre 1941, le cachet « *Camp de Missour CENSURE* ».

Un rappel des consignes dans les camps est fait au Maroc le 5 février 1943 notamment en matière postale.

Les internés sont limités à 2 lettres par mois. Ces correspondances, à envoyer ou à recevoir, doivent être rédigées sur des cartes en français, italien ou allemand. Elles sont contrôlées par les soins du commandant du camp. Lorsque le chef de centre l'estime, il est autorisé à la retenir. Le droit de correspondance est supprimé en cas de propagande. (6)

Les messages Croix-Rouge familiaux sont centralisés et contrôlés par le service des Contrôles Techniques, pour le Maroc, à Rabat. (5) Ce Service dépend directement de la délégation générale du Gouvernement en Afrique Française située à Alger et représentée par le Général Weygand.



Les unités de travailleurs

Les Compagnies de Travailleurs Espagnols puis Etrangers

13 CTE sont formées à partir des effectifs de réfugiés espagnols en Algérie à partir d'avril 1939. C'est le dépôt de Boghar en Algérie qui est chargé de les équiper et les mettre en place. Elles forment le 8^e Régiment de Travailleurs Etrangers. (Voir liste Les Indésirables tome 1 p. 77)

Les Groupes de Travailleurs Etrangers

Le 8^e Régiment de Travailleurs Etrangers est dissout le 15 novembre 1940. (7) Les 13 Compagnies de Travailleurs Etrangers sont transformées en Groupes de Travailleurs Etrangers (GTE). Parmi celles-ci 5 passent à Bou Arfa au Maroc pour travailler sur le Transsaharien à partir de début 1941. (7)

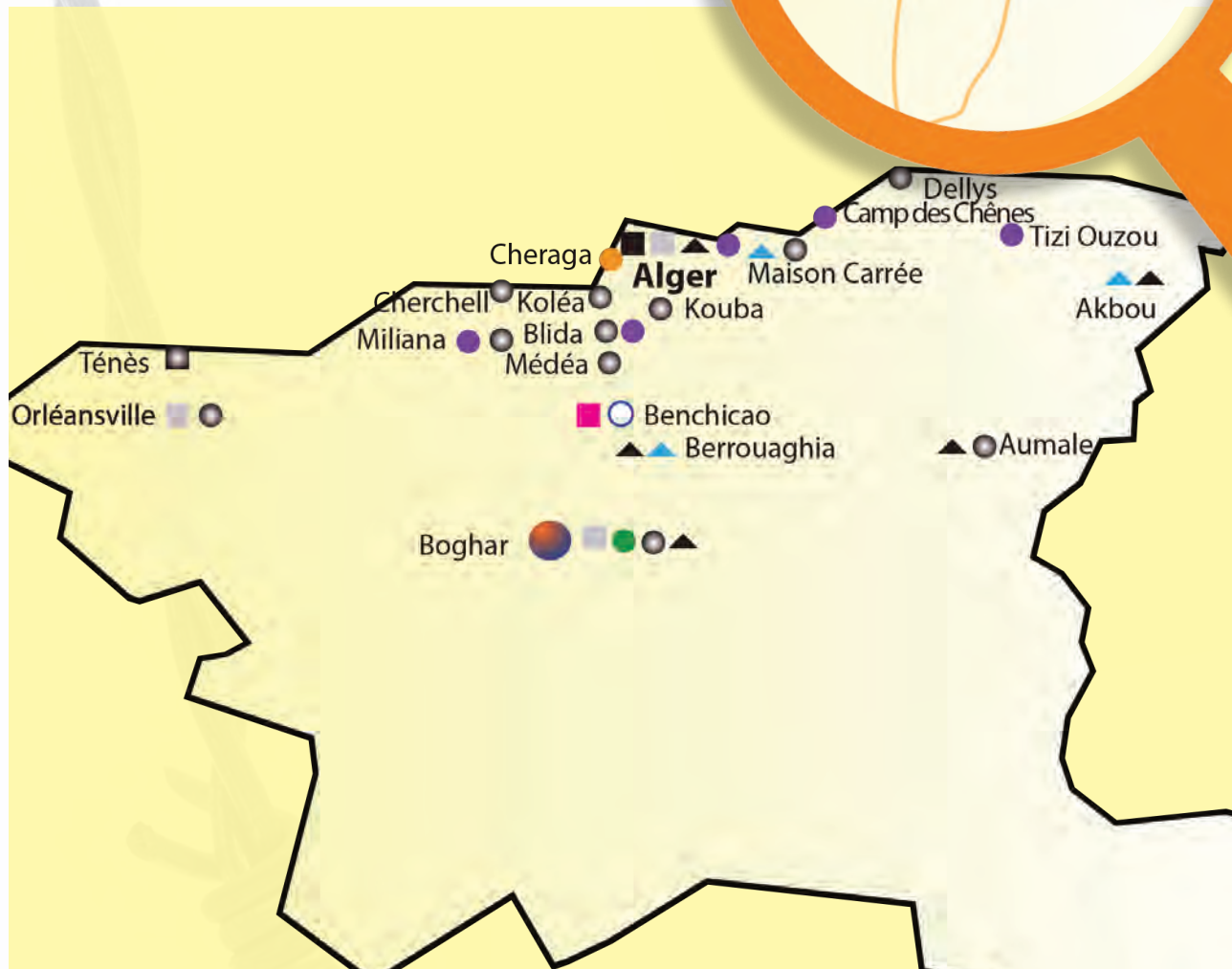
Comme en France métropolitaine, 40 GTE sont créés mais uniquement en Afrique du Nord avec les étrangers oisifs et à partir des Compagnies de Travailleurs Espagnols : 19 en Algérie, 17 au Maroc et 4 en Tunisie ; soit un total d'environ 10 000 hommes.



Le facteur au camp de Damigny dessin de Bill Spira (8)

Les départements d'Alger, d'Oran, de Constantine et les
territoires d'Aïn-Sefra, de Ghardaïa, d'Oasis et Tourgout
Algérie - 19^e Région Militaire

LE DÉPARTEMENT D'ALGER



Camps dans le département d'Alger 1939 - 1945

- | | |
|--|--|
| Point de Destination des Etrangers Allemands | Groupe de Travailleurs Civils |
| Camp de Rassemblement Etrangers Allemands CRE | Compagnies Spéciales de Travailleurs FR |
| Camp de Rassemblement Etrangers divers CRE | Centre de Séjour Surveillé Français CSS ou CIA |
| Camp de Rassemblement Etrangères Allemandes CRE | Camp d'hébergement Surveillé Etrangers |
| Compagnie de Travailleurs Espagnols et Etrangers CTE | Centre de Séjour Surveillé Indigènes |
| Groupe de Travailleurs Etrangers GTE | Centre de Rassemblement des Juifs |
| Groupe de Travailleurs Juifs | Prison |

.....
«Je suis une hitlérienne à fond. Je crois en notre Führer de toutes mes forces et tous les Allemands sont comme moi. Ce que Hitler a fait est bien... je retourne en Allemagne pour servir Hitler...» (6)
.....

Huit de ces ressortissants sont titulaires d'un avis de déportation vers leur pays d'origine signé du 14 novembre 1939 du Gouverneur du Tanganyika. Ils viennent de Dakar où ils ont été débarqués du navire italien le «Rosandra». Les autres ont embarqué à Lagos au Nigéria, autorisés à quitter le Cameroun français. (11)

Prestataires et internés civils non-prestataires

De nombreuses libérations ont lieu en décembre et janvier 1940 suite à l'instruction militaire du 21 décembre 1939. (10)

Fin janvier 1940, le camp de Boghar, en tant que Point de Destination, doit séparer les prestataires qui sont des travailleurs pour le compte de l'Armée, des internés civils non-prestataires. Les Allemands mobilisables, de 17 à 48 ans, ne peuvent être libérés et doivent choisir un des deux statuts ou s'ils le veulent s'engager dans la Légion Etrangère.

Les prestataires allemands de toute l'Algérie sont réunis au camp de Boghar fin janvier 1940 mais séparés des internés civils. (10) La compagnie de travailleurs allemands est appelée compagnie n°1 du régiment de travailleurs étrangers certainement en mai 1940 lors de la mise en place de l'instruction concernant les Compagnies de Travailleurs Etrangers, comme le confirme une note du 29 octobre 1940. (12)



Les légionnaires allemands ou italiens sont dirigés sur le camp de Boghar suite à l'instruction n°3472 Z/2 de la 19^e Région Militaire de juillet 1940. S'ils sont aptes, ils sont enrôlés dans une formation de prestataires sinon ils restent internés à Boghar. (12)

Centre de Séjour Surveillé des Indésirables étrangers en janvier 1940

Au camp de Boghar existe aussi une section pour des Indésirables étrangers «*Dangereux pour la Défense Nationale ou la Sécurité Publique*» depuis janvier 1940 au moins. Les deux catégories d'Indésirables y sont dirigées, des Italiens et des Espagnols internés en janvier 1940. (11-12)

Mai 1940 : nouvelle convocation des ressortissants allemands

Boghar

Avec l'avancée des troupes allemandes en métropole, les ressortissants de l'Empire Allemand d'Algérie, de sexe masculin, qui avaient été libérés sont à nouveau convoqués. Ceux âgés de 17 à moins de 56 ans, sont convoqués par des affiches apposées en mairie, le 24 mai 1940. A partir du 10 juin, ce sont ceux âgés de 56 à 65 ans. Ils sont ensuite dirigés, pour toute l'Algérie, vers le Point de Destination de Boghar. Une commission de criblage les répartit en 3 groupes : les suspects, les

non-prestataires et les prestataires. (7)

Le Préfet d'Oran indique au Commandant de la division territoriale militaire que 33 ressortissants allemands habitant le département ont été dirigés sur Boghar le 24 mai 1940. (7)

L'effectif est de 293 internés le 13 juillet 1940 dont 174 demandent à être remis aux autorités allemandes. (13) Le 6 août 1940 un nouvel état indique 439 ressortissants allemands au Centre de Rassemblement des Etrangers de Suzzoni près de Boghar. 209 demandent à être remis aux autorités allemandes. (3-10-13) Après l'Armistice, le camp de Boghar devient le siège du Groupement autonome d'étrangers qui est un groupement de travailleurs étrangers. (voir le chapitre travailleurs)

Après l'Armistice

Alger : caserne d'Orléans

209 Allemands, réunis au camp de Boghar, demandent à être remis aux autorités allemandes. Ces derniers sont transférés à la caserne d'Orléans à Alger en vue de leur rapatriement. Les premiers transferts par bateau commencent le 27 juillet 1940 où 22 personnes partent pour Marseille puis par le train jusque Chalon-sur-Saône en Saône-et-Loire. Ils sont alors pris en charge par les Allemands. Des embarquements par avions allemands ont lieu à partir du 6 août. Au 16 août 1940, sur les 209 personnes qui ont demandé à être rapatriées, il n'en reste plus que 85. (10-13-14)

Septembre 1940 : nouvelle convocation des ressortissants allemands

Boghar

Le camp de Boghar va de nouveau recevoir, de septembre à novembre 1940, les Allemands de toute l'Algérie qui avaient été libérés des camps d'internés civils et les ex-légionnaires, suite à l'instruction du 14 août 1940 n°559/2/EMA-PG, comme dans la Zone Non Occupée dite «*Libre*» en métropole. (12) Le 24 octobre 1940, le Ministre à la Guerre indique un effectif de 222 Allemands à Boghar et 46 à Géryville, pour le département d'Oran. 241 se réclament du droit d'asile. (15)

La nouvelle situation des effectifs établie au 20 octobre 1940 nous indique un chiffre de 481 Allemands à Boghar répartis entre 242 remis aux autorités allemandes, 40 libérés sur place et 199 restant internés qui se réclament du droit d'asile. (16) Ce chiffre est certainement inférieur à la réalité des internements des ressortissants de l'Empire Allemand en Algérie sur la période de septembre 1939 à août 1940.

CENTRES DE RASSEMBLEMENT DES ÉTRANGERS ITALIENS

Avec l'entrée en guerre de l'Italie contre la France le 10 juin 1940, les ressortissants italiens suspects sont internés dans la nuit du 10 au 11 juin à Alger, Oran, Mostaganem et Sidi Bel Abbès

par la police et la gendarmerie, sur ordre du Général Noguès. (17-18) Les autres Italiens, âgés de 17 à 35 ans, sont convoqués le 11 juin devant une commission de recensement en fonction de leur département d'habitation. Ils sont appelés à faire connaître s'ils entendent souscrire une déclaration de loyalisme à l'égard de la France et s'ils sont prêts à se mettre à la disposition des autorités françaises civiles et militaires. Ceux qui ne signeront pas, seront retenus et les autres seront libres.

Le 12 juin sont convoqués les 35 à 60 ans par l'apposition en mairie, d'une deuxième affiche. Le criblage va durer jusqu'au 15 juin inclus. Le 13 juin, l'ordre est donné de saisir les appareils TSF appartenant aux Italiens en raison des effets pernicieux causés dans le moral des populations. (18)

Le 14 juin 1940, ordre est donné par télégramme, par l'Etat-major des troupes d'Afrique-du-Nord, que les Italiens non suspects venant de Tunisie soient concentrés à Boghar, Djelfa, Bedeau et Aïn Sefra. (18)

Département d'Alger

Alger

Pour l'arrondissement d'Alger, ils sont convoqués, par des affiches apposées en mairie et par la presse, au Centre de Rassemblement des Etrangers, parc des Fourrages à la caserne des chasseurs. (17)

Orléansville

30 Italiens âgés de 17 à 26 ans se présentent les 12 et 13 juin 1940 au commissariat de police. 16 sont dirigés sur le camp de concentration de Boghar. (18)

Boghar : Point de Destination

Les suspects, après avoir été rassemblés, sont concentrés au Point de Destination de Boghar.

Département d'Oran

Pour le département d'Oran, les étrangers sont informés par le journal l'Echo d'Oran du 11 juin 1940 et des affiches apposées en mairie selon le modèle imprimé de 1937. (Voir affiche) Les Italiens de sexe masculin, âgés de 17 à 35 ans, doivent se présenter au commissariat de police ou à défaut à la gendarmerie de :

- Oran
- Mostaganem
- Tiaret
- Sidi Bel Abbès
- Mascara
- Tlemcen
- Bedeau

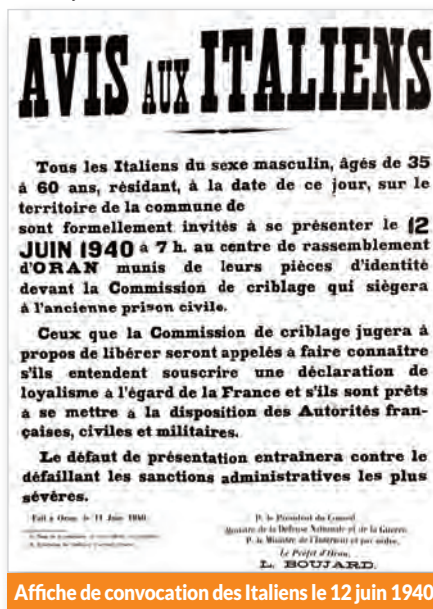
Les suspects sont internés à Oran à l'ancienne prison civile pour les Oranais. Le camp de Bedeau est cité par le Général de la division territoriale d'Oran comme camp de suspects italiens le 17 juin 1940 et demande 2 interprètes. (17) Au total pour ce département, ce sont 674 Italiens qui se sont présentés au 15 juin 1940, 526 libérés et 148 internés comme douteux sont envoyés au Point de Destination du Kreider. (17-18)

Le Kreider : Point de Destination pour le département d'Oran et pour la Tunisie

Dès le lendemain, les suspects sont mis en route sur le Point de Destination du Kreider, situé dans le sud oranais. Ceux de Tiaret sont dirigés sur Mostaganem et sont joints au convoi ferroviaire venant d'Oran.

Des Italiens suspects inscrits au carnet B, sont arrêtés en Tunisie dans la nuit du 10 au 11 juin, et sont transférés au Kreider. On compte 1 500 Italiens au camp du Kreider le 1^{er} juillet, chiffre indiqué par un Italien. Le chiffre de 1 700 est avancé dans une lettre du 6 juillet 1940 au Commandant Nicolaï. 103 suspects du département d'Oran sont libérés dès le 30 juin 1940. Une lettre du 6 juillet 1940 d'Italiens internés au camp est envoyée au

Commandant d'armes du Kreider pour protester sur les conditions d'internement particulièrement difficiles. C'est le seul camp qui a reçu des protestations, les internés étant énervés de ne pas être immédiatement remis en liberté. (17-18-19-20)



Affiche de convocation des Italiens le 12 juin 1940

Département de Constantine

Deux centres de rassemblement sont signalés :

- Constantine
- Biskra

Un Italien déclare avoir été interné du 11 juin au 1^{er} juillet 1940 au camp de Biskra. (21)

La libération des Italiens après l'Armistice

Une note de la Résidence Générale de la République Française à Tunis du 4 juillet 1940 indique que 2 000 Italiens internés dans les Centres de Rassemblements des Etrangers d'Algérie sont arrivés à Tunis en 2 jours. Il reste à libérer 1 000 personnes qui seront dirigées sur la Tunisie par 4 trains. Les deux derniers trains contiendront les Italiens internés au Kreider. Tous seront libérés au plus tard le 10 juillet 1940. (22) Le 18 juillet 1940, les Italiens internés en Algérie sont encore 1 150. Ils doivent être remis au commandement italien en Tripolitaine à Ben Gardane en Tunisie vers le 19 juillet 1940. (13) Il ressort de ces 2 notes qu'au moins 3 150 Italiens ont été internés en Algérie.

Légendes Archivistiques

12 - Archives Outre-mer 92-1F234

13 - SHD 2P21

14 - AN 19940502-14

15 - Archives Diplomatiques 1TU-1-V-2594

16 - AN AJ41-505

17 - Archives Outre-mer 92/1-F-171

18 - SHD 27N222

19 - Archives Outre-mer 92/1-F-170

20 - Archives diplomatiques 1TU-1-V-2364

21 - SHD 1P236

22 - Archives Diplomatiques 1TU-1-V-2590